

Royaume du Maroc



*Direction des Etudes et
des Prévisions Financières*

**Indice de Liberté Economique 2009
au niveau mondial
et positionnement du Maroc**

Septembre 2009

<http://www.finances.gov.ma/depf/depf.htm>
Boulevard Mohamed V. Quartier Administratif, Rabat-Maroc
Téléphone : (00212) (0)537.67.75.01/.../08
Télécopie : (00212) (0) 537.67.75.33
E-mail : depf@depf.finances.gov.ma

Introduction

L'Institut américain « *The Heritage Foundation* » et le quotidien économique « *The Wall Street Journal* », publient chaque année un rapport sur "l'indice de liberté économique" (*the Index of Economic Freedom*).

Ce rapport permet d'apprécier et de comparer la liberté économique de 179 pays, classés sur la base de dix composantes. Certaines d'entre elles mesurent le degré d'ouverture de l'économie au commerce extérieur et à l'investissement. D'autres libertés, internes, évaluent la liberté des individus en matière d'emploi ou de gestion de leurs ressources financières.

En relation avec les retombées de la crise financière internationale, le rapport de cette année, publié en janvier 2009, n'a pas pris en considération, selon les auteurs du rapport, l'impact des mesures prises par la plupart des pays à ce niveau. Cet impact sur la liberté économique ne serait en effet perceptible que lors du prochain rapport.

Au niveau des résultats du rapport 2009, Hong Kong, suivi de Singapour, de l'Australie, de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande constituent les cinq premiers pays en matière de liberté économique. Ils sont suivis par les Etats-Unis, le Canada, le Danemark, la Suisse et le Royaume-Uni.

De son côté, le Maroc, malgré une amélioration par rapport à l'année dernière de son score en matière de liberté économique de 2,1 points, occupe le 101^{ème} rang au niveau mondial et la 12^{ème} place parmi les pays de la région MENA. Avec un score de 57,7%, il se positionne ainsi parmi les économies « *essentiellement non libre* ». Il reste toutefois mieux classé que le Brésil (105^{ème}), la Chine (132^{ème}), l'Argentine (138^{ème}) et la Russie (146^{ème}).

La présente note se propose de présenter la méthodologie adoptée pour l'élaboration de l'indice de liberté économique. Elle exposera, dans un deuxième temps, les principaux résultats dégagés au niveau mondial et régional. Elle examinera enfin la position du Maroc au niveau de chaque indicateur.

1. Méthodologie de mesure de l'indice de liberté économique

1.1. Méthodologie d'établissement de l'indice

La mesure de l'indice de liberté économique est établie sur la base de la moyenne des indicateurs suivants : la politique commerciale, la fiscalité, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, l'investissement, l'environnement des affaires, la politique financière, la flexibilité du marché de l'emploi, le droit de propriété et le niveau de corruption.

Une économie est ainsi considérée comme **“libre”** si son score, en pourcentage, figure dans la tranche [80-100] ; **“essentiellement libre”** [70-79,9] ; **“modérément libre”** [60-69,9] ; **“essentiellement non libre”** [50-59,9] et **“réprimée”** [0-49,9].

La méthodologie d'établissement de cet indice a subi cette année quelques modifications. Ainsi, la formule du score de **“la liberté du travail”** a été révisée pour tenir compte de 6 facteurs au lieu de 4 dans les éditions précédentes. L'analyse régionale a été élargie pour prendre en considération deux régions au niveau du continent américain en deux régions : l'Amérique du Nord (qui couvre le Canada, le Mexique et les Etats-Unis) et l'Amérique Centrale et du Sud.

Ce remaniement méthodologique a été accompagné de l'intégration de 21 nouveaux pays¹, pour couvrir 183 pays au niveau du rapport 2009. Toutefois, faute de disponibilités de données pour l'Afghanistan, l'Irak, le Soudan et le Liechtenstein, seuls 179 pays ont fait l'objet d'un classement selon l'indice de liberté économique.

Il y a lieu de souligner que l'indice de liberté économique de cette année est établi sur les bases de données statistiques disponibles avant le 30 juin 2008. Plus précisément, la plupart des dix indicateurs sont basés sur des données quantitatives couvrant la période allant du deuxième semestre 2007 au premier semestre 2008. Il est aussi important de préciser que certains facteurs sont basés sur des informations statistiques couvrant une période plus longue. A titre d'exemple, le taux d'inflation moyen, pris en compte pour évaluer la liberté monétaire, couvre la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007.

1.2. Limites de l'indice

L'indice de liberté économique a l'avantage de contribuer à la mise en évidence d'un certain nombre de domaines où la libéralisation économique paraît nécessaire. Un certain nombre de limites remettent, toutefois, en cause la pertinence de l'indice et les classements auxquels il aboutit. Il s'agit en particulier de :

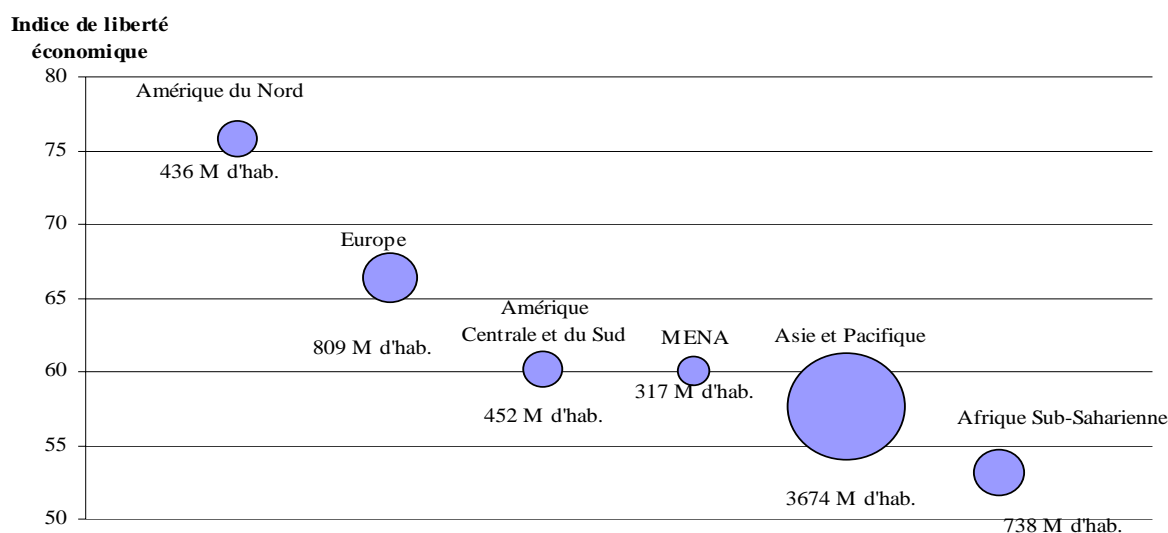
- l'élaboration de l'indice de manière unilatérale, par l'*Heritage Foundation* et le *Wall Street Journal*, sans consultation de correspondants au niveau des pays concernés ;
- la pondération injustifiée des différents critères de liberté économique ;
- l'utilisation du rapport **“Doing Business”** publié par la Banque mondiale, comme référence pour certains indicateurs (marché du travail, environnement des affaires), au moment où ce rapport fait l'objet de fortes critiques au niveau international.

¹ Afghanistan, Bhoutan, Iles Comores, Dominique, Érythrée, Îles Salomon, Kiribati, Libéria, Liechtenstein, Macao, Maldives, Micronésie, Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenadines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Seychelles, Îles Salomon, Timor Leste, Tonga et Vanuatu.

2. Liberté économique au niveau mondial et régional : principaux résultats

Le rapport de cette année montre que la liberté économique mondiale est passée à un score moyen de 60,3 contre un score de 60,2 l'année précédente. L'Amérique du Nord et l'Europe demeurent les régions les plus libérales avec des scores respectifs de 75,7 et 66,3 (Graphique 1). Elles sont suivies par l'Amérique Centrale et du Sud (60,1) puis la zone MENA (60). Deux régions ont des scores au-dessous de la moyenne mondiale : l'Asie Pacifique (57,6) et l'Afrique subsaharienne (53,1).

Graphique 1 : Indice de liberté économique en 2009 par région

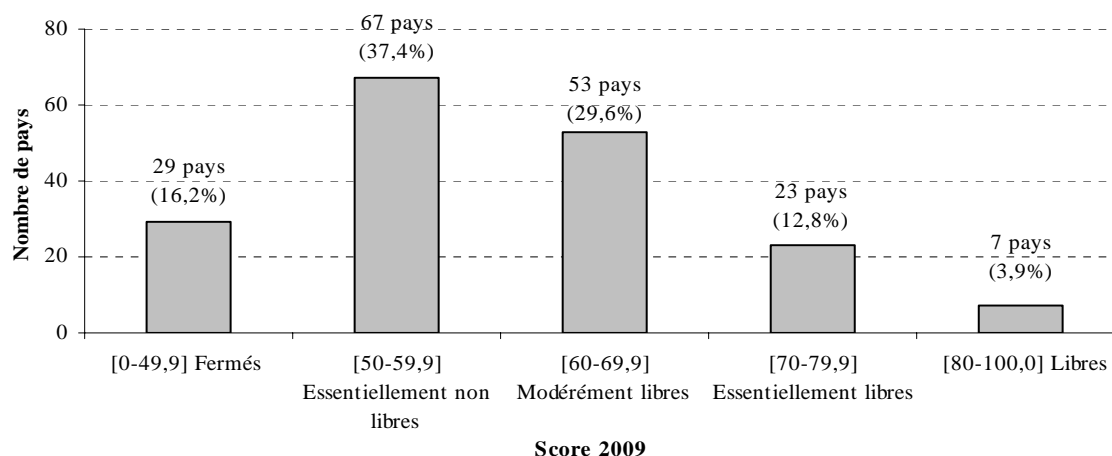


Source : "Index of Economic Freedom 2009". Heritage Foundation, Wall Street Journal.

Plus de la moitié des 20 pays les plus libres économiquement au niveau mondial sont situés en Europe (notamment l'Irlande, le Danemark, la Suisse et le Royaume-Uni). Cinq pays des plus libres appartiennent à la région d'Asie Pacifique et deux pays sont d'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Les autres régions sont représentées chacune par un pays dans le top 20 : le Chili (Amérique Centrale et du Sud/Caraïbes), l'Ile Maurice (Afrique Sub-Saharienne) et le Bahreïn (Moyen Orient et Afrique du Nord).

Sur les 179 pays recensés, 7 pays seulement ont de très hauts scores en matière de liberté économique, considérés comme les "économies libres" (graphique 2) et 23 pays figurent parmi les économies "essentiellement libres". La majorité des pays sont classés soit comme "modérément libres" (53 pays) ou "essentiellement non libres" (67 pays). Les 29 pays restants sont considérés comme des économies fermées.

Graphique 2 : Répartition des pays selon leurs niveaux de liberté économique



Source : "Index of Economic Freedom 2009"

Les deux premières économies les plus libérales au niveau mondial sont d'Asie. Hong-Kong est premier pour la 15^{ème} année consécutive avec un degré de liberté évalué à 90%. Cette performance est attribuée notamment à sa faible fiscalité et à la grande flexibilité de son marché de l'emploi. Singapour est deuxième (87,1%) en lien particulièrement avec la grande liberté qui caractérise son marché du travail.

Avec des scores de liberté économique supérieurs à 80, les Etats-Unis et le Canada sont parmi les 10 économies les plus libres en 2009, alors que le Mexique est "modérément libre" (avec un score de 65,8). Le Canada a connu une légère amélioration de 0,3 point au niveau de son score, tandis que les Etats-Unis et le Mexique ont connu un recul au niveau de leurs scores de 0,3 point chacun par rapport à l'année précédente.

Au niveau de l'UMA, la Tunisie (98^{ème}) est première, devant le Maroc (101^{ème}), l'Algérie (107^{ème}), la Mauritanie (127^{ème}) et la Libye (171^{ème}). La Tunisie a encore reculé par rapport à l'année dernière, restant parmi les pays "essentiellement peu libres" alors qu'elle appartenait deux années auparavant au groupe de pays "modérément libres". Dans le monde Arabe, la première place revient au Bahreïn (16^{ème}), talonné par Oman (43^{ème}), le Qatar (48^{ème}), le Koweït (50^{ème}), la Jordanie (51^{ème}), les Emirats Arabes Unis (54^{ème}), l'Arabie Saoudite (59^{ème}), le Liban (95^{ème}), l'Egypte (97^{ème}), le Yémen (103^{ème}) et la Syrie (141^{ème}).

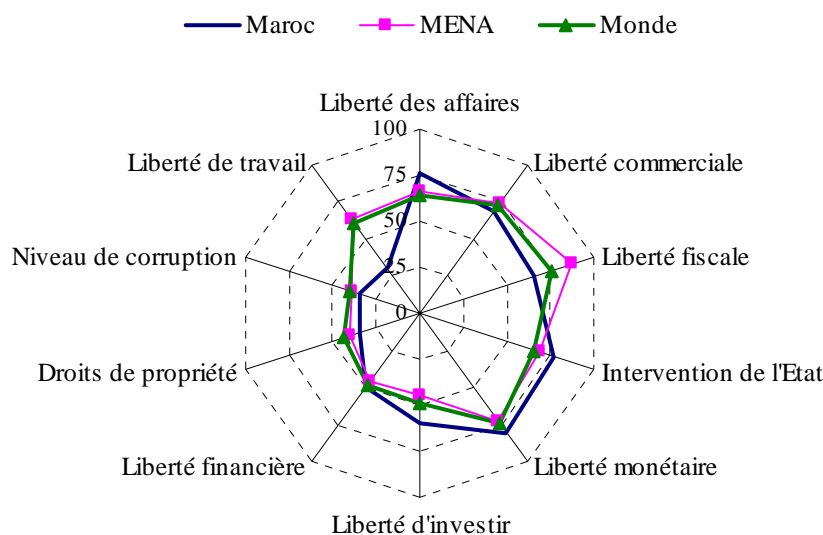
Le Bahreïn est le seul pays de la zone MENA classé parmi les 20 premières économies les plus libres. Son bon classement est lié à la grande liberté qui caractérise aussi bien son environnement des affaires que son système fiscal, monétaire et financier. L'absence d'impôts sur les revenus et sur les sociétés dans toutes les industries non pétrolières assure, d'un autre côté, à ce pays un important avantage compétitif dans le domaine des affaires.

3. Positionnement du Maroc au niveau mondial et régional

Enregistrant un score de 57,7%, le Maroc figure, comme l'année dernière, parmi les économies "essentiellement peu libérales". Il est classé au 101^{ème} rang mondial et à la 12^{ème} position parmi les 17 pays de la région MENA. Certes, le pays progresse de 2,1 points en comparaison avec l'année dernière, mais son score global reste légèrement inférieur à la moyenne régionale (60%) et mondiale (60,2%).

Analysée par indicateur, la liberté économique au Maroc enregistre, selon les auteurs du rapport, de faibles scores, comparativement à la moyenne régionale, au niveau de la liberté du travail, des droits de la propriété et de la lutte contre la corruption.

Graphique 3 : Indicateurs de liberté économique pour le Maroc comparativement à la moyenne régionale et mondiale



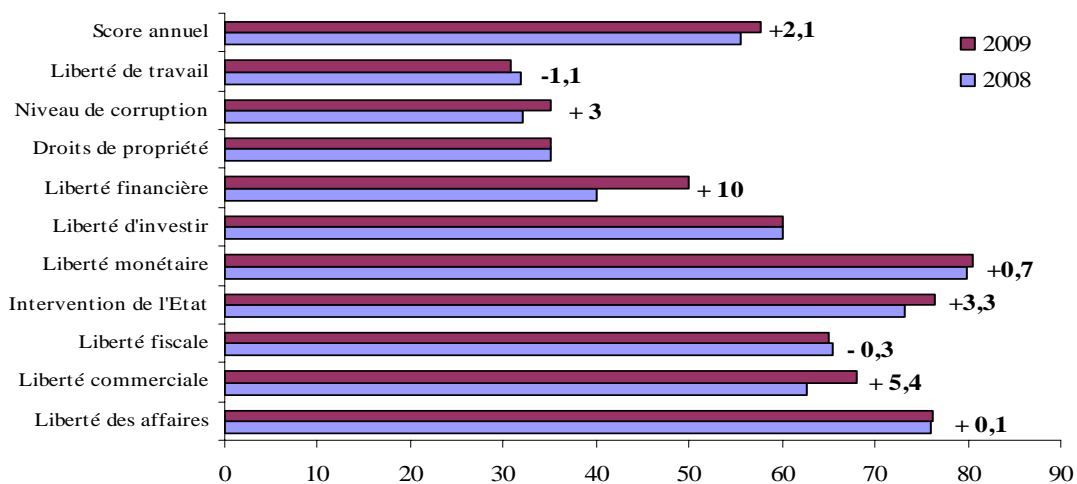
Source : "Index of Economic Freedom 2009"

En terme de **corruption**, le Maroc est classé à la 72^{ème} position sur un total de 179 pays selon le dernier rapport de «Transparency International». Selon le rapport de la liberté économique, malgré une amélioration de 3 points par rapport au score de l'année dernière (graphique 4), le système judiciaire au Maroc est encore inefficace et souffre de corruption et d'interférence politique. En outre, les auteurs du rapport estiment que la corruption, qui existe au niveau des pouvoirs exécutif, législatif et surtout judiciaire, est qualifiée par les firmes étrangères d'obstacle majeur à l'investissement au Maroc.

Au niveau de la **liberté de travail**, le Maroc a enregistré un faible score (30,8%), avec un recul de 1,1 point par rapport au score de l'année dernière. Les auteurs du rapport avancent que les règles rigides du marché du travail affectent la croissance de l'emploi et de la productivité.

Concernant les **droits de propriété**, le score encore faible du Maroc (35%) par rapport à la moyenne mondiale (44%) et régionale (40%) reflète, selon le rapport, un système judiciaire assez lent au niveau de la mise en faillite des entreprises, des procédures de liquidation et de l'exécution des contrats.

Graphique 4 : Evolution des indicateurs de liberté économique pour le Maroc 2008- 2009



Source : "Index of Economic Freedom 2009"

Par contre, le Maroc a enregistré des progrès au niveau de six des dix indicateurs de la liberté économique. Il s'agit notamment de la liberté des affaires, de la liberté monétaire et de la liberté d'investir.

Pour ce qui est de la **liberté des affaires**, au niveau de laquelle le Maroc a connu une amélioration par rapport à l'année dernière (+0,1 point de pourcentage) et enregistre une performance (76,2%) meilleure que la moyenne mondiale (64,3%) et régionale (66,6%), la liberté de créer, de gérer ou de fermer une entreprise au Maroc est globalement, selon le rapport, bien protégée par la réglementation. La création d'une entreprise nécessite moins de la moitié du temps enregistré au niveau mondial (38 jours). De même, l'obtention de licences prend moins de temps que la moyenne mondiale (225 jours).

Concernant la **liberté commerciale** (amélioration de 5,4 points de pourcentage), selon les auteurs du rapport, le tarif moyen pondéré au Maroc a été de 11% en 2006. Le rapport indique toutefois la persistance de quelques tarifs prohibitifs, des restrictions sur certaines importations, ainsi que la corruption qui s'ajoute au coût du commerce. Aussi, le score du Maroc a été réduit de 10 points pour tenir compte des barrières non tarifaires.

Quant à l'**intervention de l'Etat**, le Maroc a connu une amélioration de 3,3 points par rapport à l'année dernière, avec un score (76,5%) supérieur à la moyenne régionale (68,5%) et mondiale (65%). Les dépenses publiques au Maroc sont modérées selon le rapport. Elles ont atteint au cours des dernières années un taux de 28% du PIB.

Quant à la **liberté financière** (amélioration de 10 points de pourcentage), le score du Maroc (50%) reste plus élevé comparativement à la moyenne régionale (45,3%) et mondiale (49,1%). Le système financier marocain est relativement bien développé en comparaison avec les pays de la région. Malgré ses intentions de privatisation, l'Etat détient encore de grandes parts de capital dans plusieurs banques. La nouvelle loi bancaire, promulguée en février 2006, a élargi le périmètre de supervision et a renforcé les attributions et l'autonomie de la banque centrale en matière de contrôle, en lui attribuant notamment le monopole en matière d'octroi d'agréments et en l'habilitant à édicter la réglementation comptable et prudentielle, ainsi qu'à assurer la gestion des difficultés des établissements de crédit.

4. Observations relatives au classement du Maroc

Malgré certaines limites, le rapport sur la liberté économique constitue une source importante qui permet d'évaluer les efforts des pays pour établir un environnement favorable à l'investissement et à la croissance, à travers la mise en place des mesures nécessaires permettant aux entreprises de prendre librement des décisions économiques.

Toutefois, le classement inapproprié du Maroc, dû en partie à des insuffisances et à des limites méthodologiques du rapport, omet les efforts déployés par les pouvoirs publics au niveau des différentes composantes de l'indice de liberté économique.

En effet, le Maroc a réalisé de grands progrès dans plusieurs domaines. La matrice de l'annexe 2 synthétise les principales réformes menées par notre pays au niveau de chacun des indicateurs de liberté économique, tout en présentant les déterminants du classement du Maroc par indicateur selon le rapport 2009.

Ce constat est d'ailleurs confirmé par une étude réalisée récemment par le Professeur Achy² qui a procédé à un réexamen du classement du Maroc en matière de liberté économique. L'approche adoptée a consisté à comparer les scores obtenus par le Maroc dans les différents indicateurs avec ceux des 20 premiers pays classés par la Fondation Heritage.

Tableau construit par Pr. Achy à partir du rapport de la Fondation Heritage

	Score 2009	Liberté des affaires	Liberté commerciale	Liberté fiscale	Intervention de l'Etat	Liberté monétaire	Liberté d'investir	Liberté financière	Droits de propriété	Niveau de corruption	Liberté du travail
1 Hong-Kong	90	92,7	95	93,4	93,1	86,2	90	90	90	83	86,3
2 Singapour	87,1	98,3	90	91,1	93,8	86,8	80	50	90	93	98,1
3 Australie	82,6	90,5	84,8	61,4	64,3	84,7	80	90	90	86	94,7
4 Irlande	82,2	93	85,8	69,2	64,9	84,3	90	90	90	75	79,7
5 Nouvelle-Zélande	82	99,9	84,6	62,5	49,6	84,6	80	80	95	94	89,6
6 Etats-Unis	80,7	91,9	86,8	67,5	59,6	84	80	80	90	72	95,1
7 Canada	80,5	96,5	88,2	76,6	53,7	80,8	70	80	90	87	81,9
8 Danemark	79,6	99,9	85,8	35,4	20,4	86,6	90	90	95	94	99,4
9 Suisse	79,4	82,9	85,4	67,5	65,3	83,9	70	80	90	90	79,2
10 Royaume-Uni	79	89,8	85,8	61	40,3	80,4	90	90	90	84	78,5
11 Chili	78,3	66,3	85,8	78,2	90,1	77,3	80	70	70	75	11
12 Pays-Bas	77	86,5	85,8	50,9	36,2	87	90	90	90	90	63,3
13 Estonie	76,4	75,9	85,8	81,5	67,3	79,7	90	80	90	65	48,5
14 Islande	75,9	93,6	88	76,2	44	75,3	70	70	90	92	59,9
15 Luxembourg	75,2	76,2	85,8	66,3	54,4	80,2	90	80	90	84	45,1
16 Bahreïn	74,8	79,6	80	99,9	79,4	74	60	80	60	50	85,1
17 Finlande	74,5	95,1	85,8	64,3	28,6	87,4	70	80	95	94	44,8
18 Ile Maurice	74,3	83,3	86,8	92,2	80,8	71,1	80	70	60	47	71,5
19 Japon	72,8	85,8	82	67,5	61,1	93,6	60	50	70	75	82,5
101 Maroc	57,7	76,2	68	65,1	76,5	80,5	60	50	35	35	30,8

Selon Achy, le Maroc a des notes supérieures ou égales à la moyenne au niveau de 7 indicateurs, pour lesquels les notes varient entre 50 (liberté financière) et 80,5 (liberté monétaire).

- Pour ce qui est de la **liberté monétaire**, le Maroc enregistre un score de 80,5, se classant devant 7 pays du top 20, comme l'Estonie, le Luxembourg et la Suisse.

² Présentation de Achy Lahcen (Professeur à l'INSEA) : « Heritage Foundation Index : Examen du classement du Maroc », 7 mai 2009.

- Concernant la **taille du gouvernement**, le Maroc, avec un score de 76,5, est mieux classé que 14 pays du top 20, tels que le Danemark, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et l’Australie.
- Au niveau de la **liberté des affaires**, le Maroc a un score de 76,2 qui, comparé au top 20, est supérieur ou égal à celui de 3 pays, à savoir le Chili, l’Estonie et le Luxembourg.
- Pour la **liberté fiscale**, le Maroc a un score de 65,1, faisant mieux que 5 pays du top 20. Il s’agit du Danemark, de la Hollande, de l’Angleterre, de la Finlande et de l’Australie.
- En matière de **liberté d’investissement**, le Maroc, avec un score de 60, fait aussi bien que le Japon et le Bahreïn (qui est classé comme le premier pays de la région MENA).
- En ce qui concerne la **liberté financière**, le Maroc a un score de 50, qui se compare à celui de pays comme le Japon et Singapour.
- Quant à la **liberté commerciale**, le Maroc a un score de 68. Il est supérieur à la moyenne mais inférieur à celui des pays des top 20.

Toutefois, le Maroc a été pénalisé au niveau de trois indicateurs, à savoir le respect des droits de propriété (un score de 35), le niveau de corruption (un score de 35) et la flexibilité du marché du travail (un score de 30).

Concernant les **Droits de propriété**, en tenant compte de la méthodologie de la Fondation Heritage, le Maroc pourrait avoir un score de 50³ au lieu de 35. En effet, l’expropriation au Maroc demeure strictement réglementée et donne lieu à une compensation juste et équitable.

En outre, le résultat et les explications fournies par le rapport de la Fondation Heritage semblent ne pas prendre en considération les différentes réformes menées par les pouvoirs publics dans ce domaine pour garantir la crédibilité de la justice commerciale et la plus grande sécurité à l’investissement et aux affaires. Il s’agit notamment :

- du renforcement de la protection de la propriété industrielle et intellectuelle à travers l’entrée en vigueur, depuis décembre 2004, de la loi sur la propriété industrielle et la révision des droits d’auteur et droits voisins ;
- de la création des tribunaux de commerce et la poursuite du processus de réforme et de modernisation de la justice des affaires (formation des juges, ...) ;
- de la promulgation, en décembre 2007, de la loi relative à l’arbitrage et à la médiation conventionnelle.

Pour ce qui est de la **liberté du travail**, la Fondation Heritage se base sur les données du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, alors que les résultats de ce rapport ont fait l’objet de plusieurs critiques. De plus, il y a lieu de noter qu’un projet de loi organique sur la grève a été élaboré récemment par le Ministère de l’Emploi. Le nouveau projet, qui s’inscrit dans la mise en œuvre des engagements pris depuis l’accord social du 1^{er} août 1996 et ceux du dialogue social de septembre 2008, garantit, selon le Ministère de l’Emploi, la liberté du travail ainsi que l’exercice du droit de grève, en fixant à cet effet les conditions d’exercice de ce droit.

³ Ce score correspond au critère suivant : “The court system is inefficient and subject to delays. Corruption may be present, and the judiciary may be influenced by other branches of government. Expropriation is possible but rare.”

Enfin, les résultats du Maroc en matière de **liberté financière** devraient être relativisés en tenant compte des conclusions des derniers rapports de la Banque Mondiale concernant le secteur bancaire⁴. Selon ces rapports, la part des banques à capital majoritairement public représente seulement 27,2% des actifs bancaires au lieu de 43% signalée par la Fondation Heritage. D'autre part, l'accès au financement représente un obstacle majeur uniquement pour 31% des entreprises interrogées en 2007. En prenant en considération ces résultats, le score du Maroc devrait être de 70 au lieu de 50.

Au total, le classement du Maroc devrait être revu par la Fondation Heritage. Selon Achy, le Maroc serait classé à la 78^{ème} place sur 179 pays au lieu du 101^{ème} rang. Au niveau de la région MENA, le Maroc serait positionné au 9^{ème} rang au lieu du 12^{ème} sur 17 pays.

⁴ Rapport de supervision bancaire (2007) et rapport ICA 2007.

ANNEXE 1 : DEFINITION DES 10 INDICATEURS DE LIBERTE ECONOMIQUE

Le rapport de l'Heritage Foundation considère la liberté économique comme étant «*l'absence de contrainte de la part de l'Etat sur l'investissement, la production, la distribution ou la consommation de biens et de services au delà de ce qui est nécessaire pour protéger et maintenir la liberté des citoyens*». En d'autres termes, les individus sont libres de prendre des décisions économiques sans contraintes ou restrictions émanant de l'État ; ce dernier doit jouer un rôle d'arbitrage et de promotion.

1. Liberté des affaires

Ce facteur montre à quel niveau de liberté les investisseurs sont en mesure de créer une entreprise, d'obtenir des licences et à faire faillite. Cette liberté est appréciée à travers les données du rapport "Doing Business" relatives au nombre de procédures, leurs coûts et du temps nécessaire pour leur exécution.

2. Liberté commerciale

La liberté commerciale prend en considération les barrières tarifaires et non tarifaires (quotas, délais bureaucratiques, ...), qui constituent des obstacles considérables au libre-échange. Le score est basé sur le niveau du tarif moyen pondéré. Une pénalité de 5, 10, 15, ou 20 points de pourcentage est appliquée en fonction du niveau d'existence des barrières non tarifaires.

3. Liberté fiscale

Cet indicateur mesure la pression fiscale dans un pays. Pour cela, il prend en compte à la fois le taux maximum d'impôt sur le revenu (par individu et par entreprise) et la part des recettes fiscales dans le PIB.

4. Intervention de l'Etat

L'intervention de l'Etat dans l'économie, en terme de revenu (*liberté fiscale*) ou de dépense est une question centrale dans la liberté économique. Cet indicateur prend en considération à la fois le niveau des dépenses publiques/PIB et la part des recettes des entreprises publiques et des monopôles dans les recettes globales de l'Etat.

5. Liberté monétaire

Une politique monétaire, qui s'efforce de maintenir un niveau faible et stable des prix, constitue un élément d'assurance et de crédibilité. La liberté monétaire, telle qu'évaluée dans le rapport 2008, prend en compte le taux d'inflation moyen, au cours des trois dernières années, et le niveau de contrôle des prix.

6. Liberté d'investir

L'évaluation de la liberté d'investir dans un pays est établie sur la base des lois et procédures mises en place pour encourager l'investissement étranger : existe-il un code d'investissement étranger ? Y a-t-il un traitement équitable des investisseurs nationaux et étrangers ? Existe-t-il des restrictions d'accès aux devises étrangères, aux transferts de capitaux et aux investissements étrangers dans certains secteurs ? Plus un pays impose des restrictions à l'investissement étranger, plus le niveau de sa liberté économique est faible.

7. Liberté financière

Cet indicateur évalue le niveau d'intervention des autorités publiques au niveau du système bancaire et financier. Un score de 100% signifie que l'intervention et l'influence des autorités est négligeable, que l'Etat ne possède pas de banques ou d'institutions financières, que le crédit est affecté par les conditions du marché et que les institutions financières étrangères opèrent aussi librement et équitablement que les nationales.

8. Droits de propriété

Ce facteur, pour lequel plus de la moitié des pays du monde a un score inférieur à 50%, mesure le degré de protection par un pays des droits de propriété privée et le niveau d'application des lois dans ce domaine. Il évalue également la probabilité d'une expropriation des propriétés privées et l'indépendance de la justice.

9. Niveau de corruption

Pour l'évaluation du niveau de corruption dans un pays, le rapport se réfère à l'*Indice de Perception de la Corruption* établi par «*Transparency International*» pour l'année 2006. Un score qui s'approche de 100 signifie que la corruption est de plus en plus faible.

10. Liberté de travail

Cet indicateur est une mesure de la capacité des employés et des entreprises à composer sans restriction de l'Etat. Basé sur les données du rapport "Doing Business", cet indicateur prend en compte quatre composantes : le salaire minimum, la rigidité des heures de travail, ainsi que la difficulté et le coût du licenciement.